

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par an, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N° 6, Rue Lamontagne, Basse Ville.

ANNONCES NOUVELLES.

Magasin à louer rue la Fabrique. John Fisher, Epicier. Exercices Li téraires du Séminaire de Québec. Voyage de plaisir autour de l'Isle. d Kamouraska. EN CANANS. Farine, et Beef W. B. Meyer. Guindaux. Poêles chaudières à sucre—J. M. Fraser, & Co. Vitres, acier, vinaigre &c.—J. M. Fraser, & Co. Meubles de Ménage, Vins &c.—B. Cole. March. Stèche, Souliers de Caoutchouc &c.—G. D. Balzaretii.

QUÉBEC :

MERCREDI, 27 JUILLET 1842.

ASSEMBLÉE DU PARLEMENT.

La dernière Gazette du Canada publie une Proclamation convoquant le Parlement Provincial pour le huit septembre, à Kingston, contenant les mots sacramentels "POUR LA DÉPÊCHE DES AFFAIRES." M'imaginant l'attention va se tourner de ce côté : maintenant l'avis vient s'examiner avec plus d'anxiété que jamais, et vont calculer les chances de succès qu'offre à l'accomplissement de leurs vœux la position en apparence nouvelle, sous quelques rapports, dans laquelle va se trouver une administration, formée sous le souffle et l'action la fraude, de la corruption, de la violence, et du favoritisme de caste et de localité, que l'homme qui dirigeait naguère vos destinées semblait avoir pris pour devise. Cette administration vient de passer sous la direction d'un homme qui a déjà donné des signes de dispositions justes et bienveillantes envers la classe que son prédécesseur s'étudia à écraser : cela doit nous donner l'espoir qu'au moins il ne provoquera pas la continuation du système d'oppression organisée contre nous, et qu'il laissera les Représentants du peuple des Provinces Unies agir sous l'inspiration pure et sainte des sentiments de Justice innés dans le cœur humain, et des considérations nobles et honorables auxquelles se soumet toujours la raison humaine lorsqu'elle n'est pas violente, ou subjuguée par une influence corruptrice, ou aveuglée par la passion. Quoi qu'il en soit, la section indépendante et honnête de la représentation du Bas-Canada se rendra au Parlement, comme à la dernière session, avec les mots "justice égale" écrits sur sa bannière, et sera prête à agir avec ceux qui voudront adopter sa devise et en faire la règle de leur conduite.

L'ACTE DES ÉCOLES.—Dans le cours des discussions qui ont eu lieu à l'égard du système Municipal, nous avons eu occasion de faire la triste remarque que le gouvernement, tout en nous concédant d'une main le principe du gouvernement Municipal par le peuple, semblait s'être étudié à faire tout ce qui était en lui pour empêcher l'opération de la mesure, et pour la rendre odieuse au peuple. Il vient de venir à nous faire connaître une circonstance de nature à nous faire craindre la même chose à l'égard de l'Acte des Ecoles. On nous informe donc que le Surintendant de l'Éducation pour le Canada Est vient d'adresser aux Commissaires des Ecoles élus dans les différentes paroisses, ainsi qu'aux Conseils de District, des formulaires de Rapport, en langue Anglaise. Autant aurait valu distribuer ces formulaires en langue Grecque ou en blanc, d'abord parce que, dans nos paroisses, il n'y a pas un Commissaire sur vingt qui les comprendra, et en second lieu, parce que ceux qui les comprennent y verront une marque de mépris pour la langue du peuple, pour la langue même dans laquelle l'enseignement se fera dans les Ecoles, ce qui implique contradiction.

Si l'Exécutif est battu de la manie de l'Anglification, et si pour hâter l'époque où cette œuvre sera consommée, il veut user de toutes les petites tracasseries coercitives qu'il est en son pouvoir d'employer, pour l'amour de Dieu, qu'il exempté l'Acte d'Éducation de l'emploi de ces moyens. A notre avis, l'Anglification du pays telle que la veulent certains politiques à intelligence rétrécie, et qui considèrent leurs caprices, leurs préventions les plus folles comme des exigences devant lesquelles doivent ployer les lois divines et humaines, cette Anglification, dis-je, est à notre avis une impossibilité sociale : si luit un temps où elle était possible, c'était à la suite de la cession du pays. L'Angleterre, dans l'intérêt de sa propre politique, a favorisé l'extension et l'affermissement de notre état social actuel ; cet état s'est consolidé, il est maintenant trop tard pour le changer. Mais si les partisans de l'Anglification peuvent réussir dans leur projet insensé, ce n'est qu'au moyen de l'instruction : or dans l'intérêt même de leur projet, ils ne doivent pas par des tentatives rebutantes et odieuses, empêcher l'opération des mesures passées pour l'encouragement de l'éducation. Nous espérons donc que le Surintendant de l'éducation sera autorisé à distribuer dans la partie française du Canada Est des formulaires que les gens comprennent, et qui ne soulèvent pas dans les esprits des sentiments désagréables, qui pourraient influer d'une manière préjudiciable sur l'opération de l'acte des écoles, qui aura bien assez d'autres obstacles à surmonter.

ASSEMBLÉE DE L'ISLET.

Les réclamations de plusieurs des Messieurs dont les noms avaient été, sans leur avis, apposés à l'avis de convocation, n'a pas empêché cette assemblée d'avoir lieu au jour fixé, et nous empruntons à la Gazette de Québec le rapport qui suit des résolutions qui ont été passées à cette réunion, de même que la réponse qu'a faite M. Taché à l'invitation qui lui avait été faite dans une de ces résolutions. Nous avons pas du tout l'intention de faire aucun commentaire sur ces résolutions, dont quelques-unes expriment le sentiment public ; mais nous croyons devoir résumer de ne pouvoir souscrire à la 12e de ces résolu-

tions. Ceux qui ont convoqué cette assemblée et qui voudraient adopter de nouvelles démarches de cette espèce par la suite, consultent assurément leur intérêt, en voulant soustraire leur conduite à la juridiction de la presse ; mais cette dernière, quelque soit le respect qu'elle doive aux procédés d'une réunion quelconque de citoyens assemblés pour s'occuper d'affaires publiques, ne renoncera jamais au droit de donner son avis même contre la convenance des démarches qui lui paraîtront n'avoir pas été dictées par un amour pur et éclairé du bien public, surtout, comme ce nous paraît être le cas à l'égard de l'Assemblée de l'Islet, lorsque de telles réunions ont la prétention non fondée d'exprimer le sentiment de tout un comté.

Quant à ce qui concerne M. le Dr. TACHÉ, nous pensons que, dans ces circonstances, il manquerait certainement à ce qu'il doit à son Comté, s'il le soumettait au trouble d'une nouvelle élection, sur le simple appel qui vient de lui être fait par une assemblée partielle, et dont la convocation a été marquée par les plus flagrantes irrégularités. Si l'on croit réellement que M. TACHÉ ne jouisse plus de la confiance de son Comté, qu'on convoque régulièrement une assemblée, ou, ce qui causerait moins de trouble, qu'on lui adresse une demande de résigner signée par un nombre de notabilités de toutes les parties du Comté. Nous sommes certain que le représentant du Comté de l'Islet est trop bon patriote pour se refuser à une pareille demande. Les Messieurs qui ont pris une part active dans l'Assemblée de l'Islet, ont l'un ou l'autre de ces moyens de prouver qu'ils ont vraiment exprimé les sentiments de leur Comté.

Nous avons reçu l'écrit signé "Un de l'Assemblée," qui se rapporte à l'Assemblée de l'Islet, mais trop tard pour la feuille de ce jour. Il paraîtra dans le prochain numéro.

COMTÉ DE L'ISLET.

A une assemblée du dit comté tenue à l'Islette cinquième jour du courant, à laquelle étaient huit cents et mille personnes du comté étaient présentes, malgré la notice donnée contre la tenue de la dite assemblée ; Le capitaine Benjamin Bernier, du Cap St. Ignace, était président ; M. Joseph Fafard, de l'Islet, vice-président ; P. C. Fournier, l'Islet, et N. S. Pelletier, de St. Jean-Port-Joly, écuyers, notaires, secrétaires.

A laquelle assemblée les résolutions suivantes ont été passées : 1. Résolu.—Qu'une partie des droits seigneuriaux tels qu'ils existent maintenant sont très onéreux et vexatoires au peuple de cette province, particulièrement par les lois et ventes sur les empacements, et améliorations faites sur les terres en bois debout.

2. —Que chaque censitaire devrait être libre d'acheter la commutation de sa terre quand bon lui semblerait, sans y être forcé, et que la valeur de cette commutation ne devrait être fixée qu'au taux à peu près équivalent à la valeur primitive de chaque terre, sans y comprendre les améliorations subséquentes au titre de concession.

3. —Que le système actuel de vendre les terres de la couronne pour une somme à être une fois payée à un prix fixe, est presque l'unique cause du retardement des établissements de ces terres dans ce district, vu le manque de moyens pour réaliser une somme suffisante, la classe indigente pour en payer la valeur. Et ouvrir ensuite les chemins nécessaires pour les exploiter.

4. —Qu'il serait de l'avantage de tous les sujets de Sa Majesté en cette province, soit émigrés ou autres, que les terres fussent vendues au taux actuel et par quantité moindre que ce que cent acres, quand les applicants le désireraient, mais qu'il fut permis de payer par petits versements, sans intérêt, en déduction et ex inction du capital. Et si après un laps de temps convenable qui ne serait pas moins de six années, l'acquéreur n'avait pas payé tout le montant du capital, alors sa propriété, serait réversible à la couronne, ainsi que les améliorations sur icelle. Et ce serait le moyen de faire fructifier chaque petit capitaine, et les industries, soit chez le sujet résident ou l'émigré, à l'amélioration primitive de sa propriété, et y donner de la valeur.

5. —Que l'acte de la 4e et 5e année Victoria, Chap. 20, ne rencontre nullement les besoins de nos campagnes ; les honoraires des greffiers et huissiers étant trop élevés, ce qui force des personnes riches à ne pas avancer à crédit aux personnes pauvres et indigentes, dans la crainte d'être forcées de les poursuivre à l'avenir et de perdre partie, si toute leur créance et les frais.

6. —Que le tarif fixé par l'acte provincial de la 6e année Guill. IV, Chap. 17, rémunérerait suffisamment les greffiers et huissiers des campagnes : jusqu'alors on rencontrait autant de personnes capables de remplir les devoirs attachés à ces situations qu'à présent, et sous la même responsabilité.

7. —Que le dépôt ordonné par le dit acte de la 4e et 5e année Victoria, Chap. 20, est onéreux et vexatoire, et met les greffiers des cours de district, et de division, en état et à même de jouir et faire profiter l'argent de ces dépôts à leur profit dans les cas où les causes ne sont pas jugées au jour fixé pour le retour d'icelles, et que déjà les frais et déboursés à faire pour payer le juge, fee fund, sont par trop onéreux pour eux-mêmes, sans y ajouter d'autres déboursés vexatoires.

8. —Que si cet acte n'est pas amendé c'est une des entraves les plus grands qu'on puisse mettre au commerce en cette province pour les marchands détaillants, cultivateurs et artisans.

9. —Que nous approuvons les résolutions passées au comté de Portneuf, à une assemblée tenue le 25e jour de mai dernier, partie desquelles ont déjà été sanctionnées à une assemblée de ce comté, tenue à l'Islet, le 7 février

dernier, dans lesquelles nous concourons de nouveau, et approuvons spécialement la 4e résolution du comté de Portneuf qui demande la dissolution du parlement actuel. 10. —Que profitant de l'offre de notre mandataire Etienne Paschal Taché, écuyer, de résigner son siège en chambre au premier appel de ses constituants, vu ses absences pendant la dernière session, sa conduite comme warden au conseil municipal, sa constance à faire taxer les citoyens en vertu des actes vexatoires du dit office de warden, après avoir promis de demander le rappel et agir contre les ordonnances du dit conseil spécial, l'opposition systématique qu'il met aux mesures populaires des habitants de ce comté pour la tenue de la présente assemblée, et la précédente, le électeur du dit comté croient avoir raison de déclarer qu'ils ont perdu leur confiance en lui, et le prient de vouloir bien remettre son mandat pour en appeler à eux de nouveau, par une nouvelle élection, d'autant plus qu'ils croient que ce qui a eu lieu sur les papiers publics dans ce district a mis en honneur dans cette nécessité.

11. —Que la paroisse de l'Islet étant au centre du comté, doit être le chef-lieu où se tiendraient les élections de membres, tel qu'ordonné par la loi.

12. —Que tout en rendant justice au patriotisme éternel de MM. les éditeurs du Canadien et de l'Aurore, nous les prions de nous laisser délibérer à l'avenir sur nos affaires locales, sans leur intervention avant nos délibérations d'assemblée, sachant mieux ce qu'il nous convient pour nos besoins locaux qu'eux.

13. —Que copie de la 10e résolution soit transmise au dit Etienne Paschal Taché, écuyer, pour qu'il n'en prétende cause d'ignorance, vu qu'il est absent de la présente assemblée.

Lesquelles résolutions ont été passées à l'unanimité, après avoir été d'abord rédigées en comité, et lues à l'assemblée de suite, relues de nouveau et expliquées une à une à la dite assemblée, moins dix ou douze opposants présents qui n'ont pas demandé à faire division malgré l'offre à eux faite de diviser s'ils l'exigeaient.

(Signé) BENJAMIN BERNIER, Vice-Président. P. C. FOURNIER Notaire, N. S. PELLETIER, Notaire, COMTÉ DE L'ISLET.

On nous prie de publier ce qui suit : Réponse de M. Taché à la demande de ses électeurs de résigner son siège en chambre, telle qu'exprimée dans la 10e résolution de l'Assemblée du 11 du courant.

" St. Thomas, le 20 juillet 1842.

" A P. C. Fournier et N. S. Pelletier, écuyers, notaires.

" Messieurs, J'ai reçu ce matin par la poste un papier, sans date, revêtu de vos signatures, affirmant être un " extrait des résolutions passées à l'unanimité à une assemblée des électeurs du comté de l'Islet le 11 juillet 1842, (\*) conformément aux avis donnés " à cet effet."

" Ayant des preuves, à ma satisfaction, que la prétendue assemblée du comté, tenue à l'Islet le 11 du courant, n'exprime que les sentiments de deux ambitieux appuyés de quelques pauvres d'esprit, je croirais manquer à mon devoir envers le comté, si j'accusais ces deux individus d'une faiblesse qui n'a pas plus de droit que de raison à exiger la résignation d'un mandat que je ne tiens pas d'elle ; mais bien de l'expression unanime du comté entier. Et quoique ce soit pour moi un sujet de regrets que ma conduite publique n'ait pas rencontré l'assentiment de tous mes électeurs, ce n'en serait pas moins une faiblesse dont je ne saurais me rendre coupable, que de céder aux crailleries de quelques individus, exploitant à leur ambition et à leurs petites vanités les préjugés qu'ils ont créés et nourris chez une certaine partie de la classe non instruite du comté. Ainsi veuillez, Messieurs, informer ceux qui vous ont constitués leur organe que je ne puis me rendre à leurs vœux.

" J'ai l'honneur d'être, Votre très humble serviteur. (Signé) E. P. TACHÉ."

(\*) M. Taché pourra lire : daté le 11 juillet 1842.

CONSEIL DE VILLE.—Il est sorti un avis annonçant une assemblée du Conseil de Ville pour Vendredi prochain, pour prendre en considération les ordres du jour déjà publiés plusieurs fois. Il paraît que notre Comté de Ville a tout de bon donné sa démission ; vendredi dernier il n'y eut pas plus de quorum que les séances précédentes, et il en sera de même probablement Vendredi prochain. L'indépendance l'emportera.

La ville de Montréal est arrivée un peu après midi aujourd'hui, retard qui est dû à la brume. Les journaux de Montréal ne contiennent rien d'important.

Le Canada Times suggère aux deux Candidats pour le Comté de l'Outaouais de s'entendre entre eux afin que l'un d'eux résigne en faveur de l'autre. Il fait cet appel principalement à M. McGOVEY, lui disant qu'en résignant en faveur de M. PAPINEAU, il s'assurerait la reconnaissance du parti libéral de son Comté, qui ne manquerait pas de le lui témoigner en temps et lieu. Les deux Candidats sont, rapporte-t-on, " good men and true," dit le Times.

ADRESSE A SON EXCELLENCE.—Les habitants de la paroisse de St. Nicolas, près de cette ville, se sont assemblés le 17 courant, et ont résolu de présenter une adresse de bienvenue à son Excellence le gouverneur général. Les Messieurs chargés de présenter cette adresse, ont aujourd'hui rempli leur mission. Nous publierons l'Adresse et la Réponse dans notre prochaine feuille.

On dit que Sir CHARLES et LADY BAGOT vont laisser Québec dans le cours de la semaine prochaine, pour se rendre à Montréal, et de là Kingston.

COUR D'APPEL.—L'Honorable R. B. Sullivan, ayant assisté hier et aujourd'hui cette Cour s'est trouvé en nombre suffisant pour procéder à entendre quelques causes de Montréal.

Le voisinage de cet établissement a failli devenir le théâtre d'un incendie cette après-midi. Une cheminée voisine qui a flambé a incendié quelques étincelles sur la maison des héritiers Douc t occupée par les Diles Poney et autres, et la convertie en pris en feu. Heureusement que les prompts secours qui ont été donnés ont éteint le feu, et cette maison en a été quitte pour un léger dommage à la couverture. La nuit, c'en était assez pour allumer un incendie des tracteur. Dans l'état de sécherité où en sont les couvertures à cette saison, on ne saurait faire trop d'attention dans le voisinage où des cheminées viennent à flamber.

VOYAGES DE PLAISIR.—Ceux qui voudront profiter de cette époque de l'année pour aller faire un voyage de plaisir, ont le choix, entre le Tour de l'Isle, et le voyage à Kamouraska. Voir les annonces.

ÉCOLES CHRÉTIENNES.—On nous prie d'annoncer que Son Excellence le Gouverneur-Général a souscrit généralement vingt-cinq louis pour aider la Société d'Éducation de Québec dans l'exécution de la résolution qu'elle a prise de former un établissement des Frères de la doctrine chrétienne, et de leur confier l'instruction des enfants, dans les écoles qui sont sous sa direction.—(Gazette de Québec.)

EXTRAITS DES DERNIERS JOURNAUX D'EUROPE.

ANGLETERRE.

—On calcule que le revenu de la Grande Bretagne pour le dernier trimestre sera d'un million de moins que pour le quartier correspondant de l'année dernière.

—Le British Queen, Journal de Londres, rapporte que la santé de Sir Robert Peel s'est notablement dérangée depuis quelques semaines, et que son indisposition fait de rapides progrès.

—Malgré les témoignages de sympathie échangés dans de récentes circonstances entre les cabinets d'Angleterre et de Russie, ce dernier gouvernement, en présence des événements qui se préparent dans l'Asie méridionale, tient à se dégager des embarras que lui donne sa lutte contre les populations du Caucase. On annonce donc que le ministre de la guerre, M. le prince de Tchernicheff, prendra le commandement de l'armée qui opère dans ces contrées, et conduira aussi rapidement que possible les opérations. On espère, dit-on, en se servant habilement du terrain, parvenir à isoler les tribus caucasiennes, et les Russes croient qu'après leur triomphe sera à ré.

—Le Sun compare la détresse qui règne maintenant en Irlande et dans quelques comtés de l'Angleterre à une de ces famines effroyables qui désolent à certaines époques l'Indoustan. Cependant le caractère anglais se distingue par la patience et le respect des lois existantes. Les classes de la société sont profondément divisées ; c'est à peine si les enfants de l'Irlande et de l'Angleterre se regardent comme appartenant à la même famille. Il est difficile qu'une conspiration puisse se former ; on n'a pas à craindre des troubles sérieux.

—D'après le Kent-Herald, le révérend docteur MacDonell a prononcé dans un meeting à Cantorbéry les paroles suivantes : " Je déclare que la semaine prochaine les habitants du nord et du centre de l'Angleterre ont résolu de marcher sur Londres au nombre de deux à trois cent mille. Ils s'abstiendront de toute violence ; mais puisqu'ils sont condamnés à mourir de faim, ils veulent mourir à la face de la reine Victoria ! Les soldats, quand même on le leur ordonnerait, ne tireront point sur cette foule inoffensive qui trouvera à Londres de quoi s'abriter, car à son approche l'aristocratie corrompue et lâche se hâtera de prendre la fuite. Le succès est à la veille d'une grande révolution ; puisse-t-elle s'effectuer sans effusion de sang !"

—Suivant le Standard : Des lettres de Lisbonne du 7 portent, que le résultat des élections a donné une forte majorité au gouvernement. Les deux traités de commerce et de l'abolition de l'esclavage peuvent être définitivement considérés comme conclus. Le duc de Palmella et le duc de Terceira doivent se réunir au cabinet. On dit que le gouvernement avait reçu du baron de Maucroix le détail d'une conférence avec lord Aberdeen relative au dernier changement du ministère à Madrid. Il paraîtrait que le noble lord Aberdeen aurait envoyé des instructions à M. Aston, pour qu'il

ait à informer Espartero et le nouveau gouvernement que si quelque tentative avait lieu pour intervenir dans l'état de choses existant en Portugal, l'Angleterre reciterait son appui à l'Espagne, et elle résisterait à toute intrigue dirigée contre le Portugal.

—Nous lisons dans le Vornig Herald : " On a reçu des correspondances annonçant qu'une révolte alarmante a eu lieu à Jubbelpour (Indes), sur le territoire de la compagnie au nord de Nagpore et au sud de Bénarès. On a donné l'ordre à des troupes, dans deux garnisons, de marcher sur Jubbelpour, dont elles sont éloignées de 300 milles. On attribue l'insurrection à ce que les régiments qui s'y trouvaient en garnison ont été envoyés dans l'Afghanistan. Il n'y est resté qu'un faible détachement."

—D'après des documents fournis par les journaux de l'Inde, nous avons dit, que les expéditions des Anglais dans l'Afghanistan avaient éprouvé de chameaux les contres de l'Asie centrale. La disette de ces animaux est considérée comme une calamité pour le commerce ; et c'est au point que les relations commerciales entre le Gougarat et Delhi se trouvent interrompues, et que les marchands ont cessé d'acheter pour l'intérieur, et pour les pays situés au-delà de l'Indus faute de moyens d'expédition.

Il est de notoriété publique qu'environ 7,000 chameaux se rendaient annuellement de l'Inde anglaise, dans le Punjab, et de là dans l'Afghanistan, chargés de marchandises anglaises pour des immes considérables. Ce commerce a complètement cessé aujourd'hui, dit la Gazette de Bombay : d'un côté, on a enlevé aux marchands du Punjab leurs bêtes de somme, on les a privés de cette précieuse ressource, indispensable à nos relations afghanes, et de l'autre on leur a fermé les portes de l'Afghanistan par où s'écoulaient la majeure partie des produits manufacturés que nous leur livrions. Ainsi donc, grâce à la politique déplorable de lord Auckland, nous sommes en guerre avec l'Afghanistan nous ruinons nos allés du Punjab, et notre commerce de l'intérieur est sur tous les points dans le plus misérable état. Il n'est pas douteux que le commerce de la Russie avec l'Afghanistan et le Punjab qui, au rapport d'Alexandre Burnes, avait plus qu'oublié pendant les deux dernières années, profitera de nos fautes, prendra un coup d'essor considérable et portera de nouveaux coups désastreux à la compagnie.

La Gazette de Delhi et le Bombay-Times s'accordent à dire que dans toute l'Inde on fait des vœux pour que la guerre de l'Afghanistan soit bientôt terminée ; que les souffrances commerciales augmentent dans une progression effrayante, et que les centres-commerciaux sont encore plus désolés par l'Angleterre et le gouvernement ne prend promplement toutes les mesures nécessaires pour les arrêter.

—Le Morning-Herald prétend que la politique de lord Auckland et des whigs, relativement à l'Inde, loin d'établir une barrière défensive au nord, n'a eu d'autre résultat que d'affaiblir une autre barrière qui existait avant la guerre contre les Afghans. Cette barrière était l'Afghanistan même, que M. Hogg, si versé dans les affaires de l'Inde, a présenté comme une barrière infranchissable pour toute armée venant de la Russie ou de la Perse. La politique des whigs a frayé les voies à la réalisation des projets ambitieux de la Russie. En effet, autrefois, le nom britannique était vénéré et aimé dans l'Afghanistan. Aujourd'hui, il est détesté. Voilà la véritable question, celle sur laquelle l'attention des hommes politiques devra particulièrement se porter.

FRANCE.

—Le travail préparatoire des élections n'est encore aujourd'hui qu'une mêlée confuse, au milieu de laquelle il est bien difficile d'envisager les chances définitive de la lutte. Ce que sera la prochaine législature, dans quelle proportion elle sera renouvelée, quel esprit animera la majorité de ses membres, nul ne le sait. L'opinion publique, hautement prononcée, est aux prises avec l'astuce, les roueries, l'audace d'un ministère qu'a plus rien à ménager. Elle n'a qu'une influence toute morale et les sentiments d'honneur ou de devoir qui s'éveillent spontanément au cœur des citoyens à opposer aux moyens d'intimidation ou de contraintes et à l'immense levier de corruption dont dispose le pouvoir. Devant les électeurs réunis au chef-lieu en assemblées nombreuses, sans nul doute la voix des intérêts généraux se ferait entendre. Ces mêmes électeurs, dispersés par petits groupes ou assis isolément par toutes sortes de fausses promesses et de bruits mensongers ne seront-ils pas plus aisément séduits ou trompés ? Telle est la question qui va être bientôt résolue ; tel est le danger auquel le pays se trouve exposé.

Mais au milieu de cette incertitude apparaissent deux faits rassurants : l'un, déjà constaté, c'est l'ardeur et le dévouement avec lesquels l'opposition, qu'on disait découragée, se porte partout à la défense des libertés publiques et de la dignité nationale en péril ; l'autre, qui se manifeste de jour en jour avec plus de force et d'unanimité, c'est la répulsion qui frappe dans la personne de M. Guizot, le ministère de l'étranger. Pour juger de ce fait, nous ne demandons pas qu'on s'en rapporte au témoignage de l'opposition ; qu'on interroge plutôt toutes les professions de foi et les circulaires ministérielles ; en est-il une seule dans laquelle le candidat, à moins que sa situation ne soit tout-à-fait désespérée, qui se rende solidaire des actes du cabinet ou s'associe volontairement à son avenir ? Tous les nouveaux-venus n'ont-ils pas grand soin, au contraire de dissimuler les engagements, les rapports ou plus ou moins éligibles, qui ont pu s'établir entre eux et lui ? Poussés à bout, ne répudient-ils pas son patronage ? ne regardent-ils pas son contact comme une sorte de souillure, et tout en acceptant les voix qu'il leur donne, ne sont-ils pas réservés le droit de le désavouer et de dire : " Nous n'avons rien de commun avec ce ministère, nous sommes des candidats indépendants. — Le Siècle.

—On lit dans une correspondance d'Alger, 20 juin : " Une affaire glorieuse, mais sanglante, a eu lieu du côté de Milliana. Le chef de bataillon de chasseurs à pied Bissou, qui commande dans cette ville, sachant que le général Changarnier opérait dans les environs, sortit à la tête d'une partie de la garnison. Engagé dans un pays âpre et difficile, il fut attaqué par une grande quantité de Kabyles de Beni Menasser, qu'on a récemment poussés au désespoir en coupant tous leurs arbres fruitiers. Bissou fut atteint de trois balles et reçut un coup de baïonnette. Malgré ses blessures, il ne cessa pas de diriger sa troupe, et il parvint à opérer sa retraite en bon ordre ; mais 5 officiers, 40 soldats furent tués et 28 furent blessés. Ce renversement dans la protection habituelle des morts et des blessés montre combien la lutte a dû être éternelle."

—On écrit de Bone, le 14, qu'un courrier arrivé de Constantinople a annoncé une victoire complète remportée par le général Négrier. Les détails manquent, mais on dit que nos troupes avaient pris possession d'une ville importante dans l'intérieur.

